



REFERENTIEL DE CERTIFICATION

DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANT DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Niveau V

VERSION : 2018

SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE.....	3
1.1.	Définition de l'emploi type.....	3
1.2.	Références de la certification.....	3
2.	CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES.....	4
3.	MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION.....	5
3.1.	Modalités d'accès à la formation.....	5
3.2.	Conditions et modalités d'accès à la certification.....	7
4.	MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS.....	9
4.1.	Modalités d'évaluation des candidats issus d'un parcours de formation.....	9
4.2.	Modalités d'évaluation des candidats VAE.....	16
4.3.	Synthèse des modalités d'évaluation.....	17
5.	MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES.....	23
5.1.	Composition et fonctionnement du jury.....	23
5.2.	Conditions particulières de surveillance et de confidentialité des épreuves.....	23
5.3.	Plateau technique.....	23
5.4.	Aménagements d'épreuve pour les personnes en situation de handicap.....	24
6.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION.....	25
7.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE.....	26
8.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	30
	ANNEXE I AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	31

Note au lecteur : dans ce document le genre masculin est utilisé sans discrimination

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI TYPE

1.1. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'aide-soignant exerce son activité en collaboration avec l'infirmier, et sous la responsabilité de ce dernier, dans le cadre du rôle propre dévolu à l'infirmier, conformément aux articles 73, 74 et 78 de la délibération n°104 du 15 décembre 2010 relative à l'exercice et aux règles professionnelles de la profession d'infirmier.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, éducatifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

1.2. REFERENCES DE LA CERTIFICATION

Fiche ROME : **J 501** - Soins d'hygiène, de confort du patient

Code NSF : **331t**
Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode : 434 36

Niveau de Qualification : V¹

¹ Nomenclature de 1969

2. CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES

Le diplôme d'aide-soignant est composé de huit (8) certificats professionnels unitaires (CPU) qui valident les compétences suivantes.

CERTIFICATS PROFESSIONNELS UNITAIRES	COMPETENCES VALIDEES
ACTIVITE 1 Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne	C1 : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 2 Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 3 Aider l'infirmier à la réalisation de soins	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
	C9 : Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical
ACTIVITE 4 Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
	C6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 5 Entretenir des matériels de soin	C6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
	C7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
ACTIVITE 6 Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins	C7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 7 Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage	C2 : Apprécier l'état clinique de la personne
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 8 Accueillir et accompagner des stagiaires en formation	C8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

3. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION ET A LA CERTIFICATION

3.1. MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

L'admission en formation conduisant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'aide-soignant est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection. Ces épreuves sont organisées par l'organisme de formation.

Pour être admis à suivre la formation conduisant au diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-huit ans au moins à l'issue de la formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée

L'admission définitive à l'institut de formation est subordonnée à :

1. la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession ;
2. la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en Nouvelle- Calédonie.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour passer l'épreuve écrite d'admissibilité.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un diplôme d'enseignement général de niveau IV ou supérieur,
- Les candidats titulaires d'une certification professionnelle de niveau IV au minimum, enregistrés au RNCP et au RCP NC
- Les candidats titulaires d'un niveau V dans le secteur sanitaire ou social, inscrit au RNCP ou au RCP NC.
- les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier ou de PACES (1ère année communes aux études de santé) et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Sont dispensés des épreuves d'admissibilité et d'admission et peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

3.1.1. Nature et organisation des épreuves d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est une épreuve anonyme, d'une durée de deux heures, notée sur 20 points.

Elle se décompose en deux parties :

1. A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

2. Une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

3.1.2. Nature et organisation des épreuves d'admission

L'épreuve orale d'admission est notée sur 20 points.

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec les membres de la commission d'évaluation, précédé de dix minutes de préparation :

- 1° Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions. Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.
- 2° Discussion avec les membres de la commission d'évaluation sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant. Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, la commission d'évaluation établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs candidats, l'admission est déclarée dans l'ordre de priorité suivant :

- 1° au(x) candidat(s) ayant bénéficié d'une dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité ;
- 2° au(x) candidat(s) ayant obtenu la note la plus élevée à l'épreuve d'admissibilité, dans le cas où aucun des candidats à départager n'aurait été dispensé de cette épreuve ;
- 3° au candidat le plus âgé, dans le cas où les conditions des alinéas 1 et 2 n'ont pu départager les candidats.

3.1.3. La commission d'évaluation

La commission d'évaluation chargée d'évaluer les candidats est composée:

- Du directeur de l'organisme de formation
- Des formateurs de l'organisme de formation, cadres de santé ou infirmiers
- De personnes qualifiées, pour la correction des épreuves d'admissibilité
- De cadres de santé ou infirmiers ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle ou infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement

Les membres de la commission d'évaluation sont nommés par le directeur de l'organisme de formation.

En tant que de besoin, la commission peut s'adjoindre pour la correction des épreuves d'admissibilité des correcteurs autres que les membres de la commission d'évaluation.

Participent aux décisions d'admissibilité au moins 10% des correcteurs.

Participent aux décisions d'admission au moins 10% des personnes ayant évalué les candidats.

3.1.4. Résultats et classement des candidats

Si dans les vingt jours ouvrés suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la session de formation au titre de laquelle elles ont été organisées.

Cependant, un report d'admission d'un an est accordé de droit par le directeur de l'organisme de formation :

- en cas de congé de maternité,
- de rejet d'une demande de mise en disponibilité pour les fonctionnaires,
- en cas de rejet du bénéficiaire d'aides financières,
- de report d'une demande de congé individuel de formation.

En outre, en cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre sa formation au titre de la session concernée, un report peut être accordé par le directeur de l'organisme de formation.

Les personnes bénéficiant d'un report au titre du présent point n'en gardent le bénéfice que pour la session suivante.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention d'entrer en formation, au plus tard trois mois avant le début de la formation suivante.

3.1.5. Allègement de formation et dispense de certification

Les personnes titulaires d'un des diplômes listés ci-dessous ou leur équivalent peuvent bénéficier d'un allègement de formation pour les modules indiqués dans le tableau ci-dessous et sont dispensés des épreuves de certification correspondant.

diplômes	modules	1	2	3	4	5	6	7	8
Auxiliaires de puériculture			X		X	X	X	X	X
Ambulanciers			X		X	X		X	
Auxiliaire de vie sociale AVS		X			X	X		X	
Aide Médico-Psychologique AMP		X			X	X		X	X
Accompagnateur d'Autonomie de la Personne (AAP) ou Assistante de vie aux familles		X			X	X			
Baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne »		X			X		X	X	X
Baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires »		X			X			X	X

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'**auxiliaire de puériculture** qui souhaitent obtenir le diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie sont dispensées des modules de formation correspondant aux compétences 2, 4, 5, 6, 7 et 8 définies dans le référentiel professionnel. Elles doivent suivre l'enseignement des modules de formation correspondant aux compétences 1 et 3 ainsi que les stages correspondant à ces derniers. Tous ces stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Les personnes titulaires du diplôme d'**ambulancier** de la NC ou du DE d'ambulancier qui souhaitent obtenir le diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie sont dispensées des modules de formation correspondant aux compétences 2, 4, 5 et 7 définies dans le référentiel professionnel. Elles doivent suivre l'enseignement des modules de formation correspondant aux compétences 1, 3, 6 et 8 ainsi que les stages correspondant. Tous les stages se déroulent auprès d'adultes, dont un au moins auprès de personnes âgées.

Les personnes titulaires du diplôme professionnel d'**auxiliaire de vie sociale** ou de la mention complémentaire aide à domicile admises en formation en vue de l'obtention du diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie, après avoir passé les épreuves d'admission, sont dispensées des modules de formation correspondant aux compétences 1, 4, 5 et 7 définies dans le référentiel professionnel. Elles doivent suivre les modules de formation correspondant aux compétences 2, 3, 6 et 8 ainsi que les stages correspondant à ces dernières. Tous ces stages se déroulent au sein du secteur hospitalier, un en médecine ou chirurgie, un auprès de personnes âgées ou handicapées, un en santé mentale ou en psychiatrie et un au choix, en fonction du projet professionnel de l'élève.

Les personnes titulaires du diplôme d'**aide médico-psychologique**, qui souhaitent obtenir le diplôme d'aide-soignant, sont dispensées des unités de formation correspondant aux compétences 1, 4, 5, 7 et 8. Elles doivent suivre les unités de formation correspondant aux compétences 2, 3 et 6. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, quatre semaines de stages minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève.

Les personnes titulaires du titre professionnel d'**assistant(e) de vie aux familles**, qui souhaitent obtenir le diplôme d'aide-soignant, sont dispensées des unités de formation correspondant aux compétences 1, 4 et 5. Elles doivent suivre les unités de formation correspondant aux compétences 2, 3, 6, 7 et 8. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou à domicile. Dans le cadre de l'unité de formation 3, quatre semaines de stages minimum se déroulent dans un établissement de santé, en unité de court séjour. Le stage de l'unité 6 se déroule dans un établissement de santé. Un stage est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève.

Les personnes titulaires du **baccalauréat professionnel "accompagnement, soins, services à la personne"** sont dispensées des modules de formation correspondant aux compétences 1, 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation correspondant aux compétences 2, 3 et 5 et effectuer douze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de court séjour.

Les personnes titulaires du baccalauréat "**services aux personnes et aux territoires**" sont dispensées des modules de formation correspondant aux compétences 1, 4, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation correspondant aux compétences 2, 3, 5 et 6 et effectuer quatorze semaines de stages pendant lesquelles sont évaluées ces compétences. Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé dont un en unité de court séjour.

3.2. CONDITIONS ET MODALITES D'ACCES A LA CERTIFICATION

3.2.1. Accès suite à un parcours de formation

Peuvent se présenter aux épreuves de certification les candidats ayant suivi la totalité des modules de formation, sauf dispenses prévues au point 3.1.5, et n'ayant pas eu plus de 5 jours d'absence justifiée durant leur parcours de formation.

En cas d'absences d'une durée cumulée supérieure à 5 jours, le directeur de l'organisme de formation peut, exceptionnellement, autoriser certaines personnes à se présenter aux épreuves de certification. Les conditions à réunir pour bénéficier de cette disposition sont définies par le conseil technique mis en place au sein de l'organisme de formation (cf cahier des charges 3.4).

3.2.2. Accès suite à un parcours de formation dans le cadre d'un cumul de CPU

Sans objet

3.2.3. Accès par la VAE

Le candidat souhaitant acquérir le diplôme d'aide-soignant par la validation des acquis de l'expérience doit justifier des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu de ce diplôme.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir réalisé, cumulativement au moins deux activités dans chacun des domaines suivants en lien avec le référentiel professionnel :

- soins d'hygiène et de confort à la personne / aide à la réalisation des soins ;
- observation et mesure des paramètres liés à l'état de santé d'une personne ;
- entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels de soins ;
- recueil et transmission des informations / accueil des personnes / accueil des stagiaires.

La durée totale d'activité cumulée (en équivalent temps plein) exigée est de trois ans, soit 6084 heures (base de 39h/semaine).

Ne sont prises en considération dans ce décompte que les activités exercées au cours des douze dernières années, mesurées à compter de la date du dépôt du dossier de recevabilité.

Le candidat qui le souhaite peut suivre l'enseignement du module de formation optionnel, dont le contenu est détaillé au paragraphe 2.4. « Modalités d'organisation du module optionnel pour la VAE » dans le cahier des charges.

3.2.4. Accès aux personnes en situation de handicap

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance (CRHD-NC). Ils en informent l'autorité certificatrice et l'organisme de formation pour la mise en œuvre des mesures d'aménagement préconisées.

3.2.5. Mesures transitoires

Sans objet

3.2.6. Equivalences

Le diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie est délivré par la Nouvelle-Calédonie, sur leur demande, aux étudiants infirmiers, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité qui ont interrompu leurs études après avoir été admis en deuxième année à l'IFPSS ou à ceux qui ont échoués au diplôme d'Etat.

Pour obtenir le diplôme d'aide-soignant, les étudiants infirmiers ayant entrepris leurs études conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier doivent avoir été admis en deuxième année en ayant obtenu 48 crédits européens dont les 15 crédits liés aux stages ainsi que les crédits liés aux unités d'enseignement suivantes :

- UE 2.10, S1 " Infectiologie hygiène " ;
- UE 4.1 S1 " Soins de confort et de bien-être " ;
- UE 4.3 S2 " Soins d'urgence " (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2) ;
- UE 5.1 S1 " Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ".

Ne peuvent bénéficier des dispositions des alinéas précédents les étudiants ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire d'exclusion définitive, prise après avis du conseil de discipline, au titre de la scolarité suivie dans l'organisme de formation.

Les candidats sollicitant le diplôme de la Nouvelle-Calédonie d'aide-soignant après une interruption de formation en soins infirmiers supérieure à trois ans, doivent suivre une formation d'actualisation des connaissances dans un organisme de formation d'aide-soignant. Le directeur de l'organisme, après avis du conseil technique, détermine les unités de formation à valider par le candidat.

4. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS

4.1. MODALITES D'ÉVALUATION DES CANDIDATS ISSUS D'UN PARCOURS DE FORMATION

Les compétences attendues telles que définies dans le référentiel du diplôme sont évaluées tout au long de leur formation.

4.1.1. L'évaluation des modules de formation

Modalité	Compétences évaluées
<p>Type d'épreuve 1 épreuves écrites : questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétence 1 Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie ▪ Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne ▪ Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage ▪ Compétence 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ▪ Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins (ou orale, au choix de l'organisme de formation) ▪ Compétence 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle ▪ Compétence 9 : identifier et prendre en charge une urgence à caractère médical
<p>Type d'épreuve 2 épreuves orales : entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème. Elles peuvent être individuelles ou collectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétence 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage ▪ Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins (ou écrite au choix de l'organisme de formation)
<p>Type d'épreuve 3 épreuves pratiques : préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques ou en structure de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétence 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes ▪ Compétence 9 : identifier et prendre en charge une urgence à caractère médical
<p>Type d'épreuve 4 mises en situation professionnelle (MSP) : elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'un groupe de 2 à 8 malades suivant la nature du service et des soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétence 1 Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie ▪ Compétence 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne

Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules de formation, le candidat qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation. Dans le cas où la validation du module comporte deux épreuves, le candidat peut conserver, pour l'épreuve de rattrapage, la note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à l'une d'entre elles.

A l'issue des épreuves de rattrapage, les notes prises en compte pour la validation du module sont les notes les plus élevées, que celles-ci aient été obtenues lors de l'évaluation initiale ou lors de l'évaluation de rattrapage.

Les modalités d'évaluation et de validation de chaque compétence sont définies dans le tableau récapitulatif ci-après :

Compétence	Epreuves	Evaluateurs	Modalités organisations	Notation	Conditions de validation de la compétence
1	<p>Epreuve écrite en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une série de questions (QROC et/ou QCM) ; - un cas clinique. 	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	<p>Durée : 2 heures. Epreuve anonyme.</p>	<p>Sur 20 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - questions sur 8 points. - cas clinique sur 12 points. 	<p>Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.</p>
	<p>Epreuve de MSP avec prise en charge d'une personne</p>	<p>Un infirmier, formateur permanent dans l'organisme de formation d'aides-soignants et un infirmier ou une puéricultrice ou un aide-soignant ou une auxiliaire de puériculture ou une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un cadre de santé. Ce dernier doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la mise en situation professionnelle.</p>	<p>Les mises en situation professionnelles se déroulent dans des structures où le candidat est en stage depuis au moins cinq jours.</p> <p>Durée : entre 30 minutes et 1 h 30.</p> <p>L'évaluation portera sur la réalisation d'un ou plusieurs soins à un malade et sur l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe de malades. Chaque mise en situation professionnelle se décompose en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de la situation d'une personne dans le cadre de la participation au projet de soins : présentation de la ou des personnes soignées prises en charge ; - réalisation d'un ou plusieurs soins. 	<p>Sur 20 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au projet de soins sur 8 points ; - réalisation du ou des soins sur 12 points. 	
2	<p>Epreuve écrite : une série de questions (QROC et/ou QCM)</p>	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	<p>Durée : 1 heure 30. Epreuve anonyme.</p>	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
3	<p>Epreuve de MSP avec prise en charge d'une personne.</p>	<p>Un infirmier, formateur permanent dans l'organisme de formation d'aides-soignants et un infirmier ou une puéricultrice ou un aide-soignant ou une auxiliaire de puériculture ou une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un cadre de santé. Ce dernier doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la mise en situation professionnelle.</p>	<p>Les mises en situation professionnelles se déroulent dans des structures où le candidat est en stage depuis au moins cinq jours.</p> <p>Durée : entre 30 minutes et 1 h 30.</p> <p>L'évaluation portera sur la réalisation d'un ou plusieurs soins à un malade et sur l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe de malades. Chaque mise en situation professionnelle se décompose en deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse de la situation d'une personne dans le cadre de la participation au projet de soins : présentation de la ou des personnes soignées prises en charge ; - réalisation d'un ou plusieurs soins. 	<p>Sur 30 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au projet de soins sur 10 points. - réalisation du ou des soins sur 20 points 	<p>Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins</p>

Compétence	Epreuves	Evaluateurs	Modalités organisations	Notation	Conditions de validation de la compétence
4	Epreuve pratique.	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	Organisée à l'institut ou en structure de soins.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
5	Epreuve écrite et orale : - formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage. - argumentation orale du document	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 min maximum.	Sur 20 points : - document écrit sur 12 points. - argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
6	Epreuve écrite : Une série de questions (QROC et/ou QCM)	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
7	Epreuve écrite ou orale : un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques.	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	Organisée en institut ou en structure de soins. Durée : 1 heure.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
8	Epreuve écrite : un cas concret présentant un contexte de travail.	Formateurs et/ou intervenants assurant la formation	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.
9 (pour les candidats non titulaires de l'AFGSU 2)	- QCM - Mises en situations pratiques	Les formateurs agréés par un CESU (centre d'enseignement des soins d'urgence)	Organisée en institut	Gestes maîtrisés ou non (cf fiche d'évaluation individuelle de suivi ci-dessous)	

Durée totale d'examen par candidat pour l'ensemble des CPU : entre 8h30 et 10h30

FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2

Fiche d'évaluation individuelle de suivi

NOM : Nom de jeune fille : Prénom :
 Date de naissance : lieu de naissance : Département :
 Adresse :
 Ville :
 Dates de formation :

Module, gestes de secours	Présence	Geste correct	Observations
MODULE 1 : urgences vitales (9h)			
Inconscient qui respire - LVA et PLS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Arrêt cardiaque : Compressions thoraciques adulte, enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Compressions thoraciques nourrisson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Utilisation de l'insufflateur manuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Bouche à bouche, bouche à bouche et nez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utilisation du DSA et matériel d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Utilisation matériel de surveillance non invasif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obstruction des voies aériennes : - Tapes dorsales adulte, nourrisson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Manœuvre de Heimlich	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Manœuvre de Mofenson nourrisson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Hémorragie externe : - Compression manuelle directe + relais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Garrot	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mise en situation n°1 de détresse vitale : Comportement adapté (protection, alerte, gestes et surveillance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mise en situation n°2 de détresse vitale : Comportement adapté (protection, alerte, gestes et surveillance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

MODULE 2 : urgences potentielles (6h)			
Hygiène – risque infectieux	<input type="checkbox"/>		
Traumatisme : - Notion de relevage brancardage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Retrait du casque intégral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
- Utilisation des moyens d'immobilisation (colliers cervicaux, attelles)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Détresse non vitale	<input type="checkbox"/>		
Accouchement inopiné	<input type="checkbox"/>		

MODULE 3 : risque collectif, théorie		Réponses aux QCM	
Risque collectif théorie 3 h Les signaux d'alerte aux populations Information sur le plan blanc et risque NRBC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risque collectif pratique 1h30 S'habiller face à un risque NRBC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SIGNATURE DU FORMATEUR :

4.1.2. L'évaluation des stages cliniques

Cursus intégral de formation :

- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluation prévu ci-après ;
- pour chaque unité de compétences, le niveau du stagiaire est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation (page suivante);
- Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences ;

Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

Cursus partiel de formation :

Pour chaque stage correspondant à un module de formation, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée, à partir des critères définis pour chaque compétence dans le référentiel professionnel ;

L'unité de compétences est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne.

Diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie

Evaluation des compétences

Nom et adresse de l'organisme de formation d'aide-soignant :	Hôpital/structure d'accueil : Discipline :	
Nom du stagiaire :	Date :	Durée (en heures) :
Prénoms :	Durée des absences (heures):	

Compétence 1 : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant et de son degré d'autonomie				
1- Identification des besoins d'une personne	0	1	2	3
Le recueil des informations liées à la situation de la personne est pertinent				
Les besoins essentiels sont identifiés avec fiabilité et exhaustivité				
La culture, les habitudes de vie et les choix de la personne sont pris en compte				
L'autonomie et les capacités de la personne sont repérées				
Des actions visant à maintenir l'autonomie de la personne sont proposées				
2- Mise en œuvre des activités d'aide	0	1	2	3
Les activités mises en œuvre prennent en compte les capacités d'autonomie de la personne				
L'aide à la personne est efficace				
Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées				
Le confort et la pudeur sont respectés				
La personne est stimulée				
Total*				

Compétence 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne				
1- Evaluation de l'état clinique d'une personne	0	1	2	3
L'observation de l'état clinique est fiable				
Les changements de l'état clinique de la personne sont identifiés				
Les situations d'urgence sont repérées et l'alerte est donnée				
2- Mesure des paramètres vitaux	0	1	2	3
Les outils de mesure des paramètres vitaux sont utilisés correctement				
La mesure des paramètres vitaux est exacte				
La retranscription des paramètres vitaux est correcte				
Total*				

Compétence 3 : Réaliser des soins adaptés				
1- Respect des règles d'hygiène	0	1	2	3
La technique de lavage de mains est maîtrisée				
Les règles d'hygiène pour la réalisation des soins sont respectées				
2- Réalisation des soins	0	1	2	3
Les soins sont réalisés avec efficacité				
Les soins réalisés sont adaptés à l'état de la personne				
Les règles de sécurité sont respectées				
Les ressources de la personne sont prises en compte				
Total*				

Compétence 4 : Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes				
	0	1	2	3
Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé de la personne				
Le matériel est choisi de façon correcte				
Les méthodes de manutention pour le transfert ou le transport de la personne sont appliquées				
Les règles de confort et de sécurité de la personne sont respectées				
Total*				

Compétence 5 : Établir une communication adaptée à la personne et son entourage	0	1	2	3
La communication est effective				
La technique d'écoute est adaptée				
Le langage est adapté				
L'information donnée est comprise par la personne et/ou son entourage				
Les attentes de la personne sont prises en compte				
L'élève fait preuve de maîtrise de soi				
Total*				

Compétence 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	0	1	2	3
Les techniques de nettoyage ou désinfection ou stérilisation sont appliquées correctement				
Les matériels et produits de nettoyage sont correctement utilisés				
Les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés				
Total*				

Compétence 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	0	1	2	3
Les informations communiquées sont fiables et exactes				
L'élève fait preuve de discernement pour la transmission des informations				
Les règles et modes de transmission de l'unité de travail sont respectées				
Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés				
Total*				

Compétence 8 : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle	0	1	2	3
Les limites de la fonction d'aide-soignant sont connues et respectées				
Les outils de planification des activités et des soins de l'unité de travail sont utilisés				
Le travail est organisé en fonction des priorités				
La collaboration avec l'équipe est effective				
Total*				

Appréciation générale

Implication de l'élève aide-soignant pour l'acquisition de capacités dans les unités de compétence (curiosité intellectuelle, dynamisme et ponctualité) :

Date :

cachet du lieu de stage

Nom et signature du (des) responsable(s) de l'accueil en stage :

Signature de l'élève :

Pour chaque ligne de critère évaluable, mettre une croix dans la colonne appropriée.

0 = non acquis, 1 = en cours d'acquisition, 2 = acquis, 3 = maîtrisé.

* Chaque compétence est notée sur la base du nombre de critères évaluable X 3

4.2. MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS VAE

Après avoir obtenu sa recevabilité, le candidat transmet un livret 2 complété dont un modèle est joint en annexe. Ce livret contient, notamment, l'attestation de suivi du module de formation optionnel.

Sur la base de l'examen du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury valide tout ou partie des compétences.

En cas de validation partielle, le candidat dispose d'un délai maximal de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury, pour valider les compétences manquantes. Le jury émet des recommandations soit pour le suivi et l'évaluation du ou des modules de formation correspondant aux compétences non validées, soit pour une expérience professionnelle prolongée ou diversifiée préalable à une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience.

Si le candidat opte pour un parcours de formation, il s'inscrit dans un organisme de formation habilité à dispenser la formation conduisant à l'obtention du diplôme d'aide-soignant. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves de sélection exigées pour l'accès à la formation initiale. Il doit cependant assister aux cours et satisfaire aux évaluations sur la ou les compétences non acquises par la VAE.

.

4.3. SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	CRITÈRES D'ÉVALUATION	VOIE FORMATION					VOIE VAE	
		ÉPREUVE 1 Épreuve écrite	ÉPREUVE 2 Épreuve orale	ÉPREUVE 3 Épreuve pratique	ÉPREUVE 4 Mise en situation professionnelle	STAGE CLINIQUE	Livret 2	Entretien
Compétence1 Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Critères de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Les activités d'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne prennent en compte ses capacités d'autonomie ; - Des activités sont proposées à la personne aidée en lien avec le maintien ou le développement de ses possibilités physiques, psychiques et sociales ; - Les règles d'hygiène ainsi que les principes d'intimité et de pudeur sont respectés. 							
	Critères de compréhension : <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat explique comment il recueille les besoins ; - Le candidat explique comment il identifie les capacités d'autonomie de la personne ; - Le candidat identifie et explique le lien entre les besoins de la personne et son âge, ses habitudes de vie, son environnement ; - Le candidat justifie par des arguments les choix d'intervention (aide pour les actes de la vie quotidienne et activités contribuant à maintenir du lien social). 	☒	☐	☐	☒	☒	☒	☒

COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	VOIE FORMATION					VOIE VAE	
		EPREUVE 1 Epreuve écrite	EPREUVE 2 Epreuve orale	EPREUVE 3 Epreuve pratique	EPREUVE 4 Mise en situation professionnelle	STAGE CLINIQUE	Livret 2	Entretien
Compétence 2 apprécier l'état clinique d'une personne	<p>Critères de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mesure des différents paramètres (température, diurèse, rythme cardiaque, tension artérielle, fréquence respiratoire, poids, taille) est effectuée avec fiabilité ; - les changements d'état et les situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque. <p>Critères de compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat explique comment il observe l'état de la personne et fait le lien entre les résultats de cette observation et les risques potentiels ; - le candidat identifie des signes de détresse et de douleur en lien avec l'état et la pathologie de la personne ; - le candidat fait des liens entre les modifications de l'état de la personne et les risques potentiels. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	VOIE FORMATION					VOIE VAE	
		EPREUVE 1 Epreuve écrite	EPREUVE 2 Epreuve orale	EPREUVE 3 Epreuve pratique	EPREUVE 4 Mise en situation professionnelle	STAGE CLINIQUE	Livret 2	Entretien
<p>Compétence 3 Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne (se déroule en fin de formation)</p>	<p>Critères de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation du soin prend en compte les habitudes, la culture, la demande du patient relative à son intimité et à son mode de vie ; - les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte ; - les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans la structure ; - le matériel nécessaire est prévu avant les soins et il est rangé en fin de soin (rangement, sonnette, tubulures non soudées...). <p>Critères de compréhension</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat explique les règles essentielles garantissant l'hygiène, la sécurité, le confort du patient et la qualité du soin ; - le candidat justifie le matériel utilisé et les gestes réalisés en lien avec les pathologies des personnes. <p>Pour valider le module 3, le candidat devra fournir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	VOIE FORMATION					VOIE VAE	
		EPREUVE 1 Epreuve écrite	EPREUVE 2 Epreuve orale	EPREUVE 3 Epreuve pratique	EPREUVE 4 Mise en situation professionnelle	STAGE CLINIQUE	Livret 2	Entretien
Compétence 4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes	Critères de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux ; - le matériel est choisi de façon correcte selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice ; - les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient. Critères de compréhension : <ul style="list-style-type: none"> - le choix des gestes, des activités, des matériels et des techniques utilisés en fonction de l'état de la personne est justifié. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétence 5 établir une communication adaptée à la personne et son entourage	Critères de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - une relation de confiance est établie; - la communication est adaptée en fonction de l'état de santé de la personne ou de sa douleur ; - l'information donnée est comprise par la personne et par son entourage ; - les attentes de la personne sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte ; - des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence. Critères de compréhension : <ul style="list-style-type: none"> - Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée ; - Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités; - La notion de respect de la personne est commentée. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	VOIE FORMATION					VOIE VAE	
		EPREUVE 1 Epreuve écrite	EPREUVE 2 Epreuve orale	EPREUVE 3 Epreuve pratique	EPREUVE 4 Mise en situation professionnelle	STAGE CLINIQUE	Livret 2	Entretien
Compétence 6 utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux	<p>Critères de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux ; - les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés. <p>Critères de compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques d'infections nosocomiales et les moyens de lutte sont identifiés et expliqués ; - les conséquences des infections nosocomiales sont identifiées ; - les erreurs réalisées ou les risques d'erreur et leurs conséquences sont identifiés dans une situation donnée. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétence 7 rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins. (épreuve écrite ou orale)	<p>Critères de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral ; - le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés. <p>Critères de compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement sont expliqués ; - les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Compétence 8 organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle	<p>Critères de résultat :</p> <p>L'activité du candidat prend en compte celle des autres membres de l'équipe.</p> <p>Critères de compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'importance de la prise en compte de l'activité des autres professionnels de l'équipe est expliquée ; - Le candidat explique qui sont les membres de l'équipe de travail, quel est son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention. 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

COMPETENCE PROFESSIONNELLE	CRITERES D'EVALUATION	VOIE FORMATION					VOIE VAE	
		EPREUVE 1 Epreuve écrite	EPREUVE 2 Epreuve orale	EPREUVE 3 Epreuve pratique	EPREUVE 4 Mise en situation professionnelle	STAGE CLINIQUE	Livret 2	Entretien
Compétence 9 Identifier et prendre en charge une urgence à caractère médical	<ul style="list-style-type: none"> - Les gestes techniques sont adaptés à l'urgence - L'aide-soignant informe les personnes compétentes pour prendre le relai dans la prise en charge - L'urgence à caractère médical est identifiée. - L'urgence à caractère médical est prise en charge. - L'urgence vitale, le risque potentiel ou les risques collectifs sont pris en charge 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

5. MODALITES D'ORGANISATION DES EPREUVES

5.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury final pour la délivrance du diplôme d'aide-soignant est composé :

- d'un représentant de la DASS, qui préside ;
- du directeur de l'organisme de formation ou son représentant;
- d'au moins un infirmier cadre de santé ou un infirmier, formateur permanent au sein de l'organisme de formation ;
- d'au moins un infirmier cadre de santé ou un infirmier en exercice ;
- d'au moins un aide-soignant en exercice ;
- d'au moins un représentant de la direction d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des aides-soignants.

Pour l'épreuve de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'aide-soignant, le jury est composé de quatre personnes :

- un représentant de la DASS ;
- un infirmier ou un infirmier cadre de santé en exercice ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle;
- un aide-soignant en exercice ayant au minimum 3 ans d'expérience professionnelle ;
- un représentant de la direction d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des aides-soignants.

Les membres du jury ne peuvent avoir aucun lien hiérarchique ni être parents ou alliés du candidat.

5.2. CONDITIONS PARTICULIERES DE SURVEILLANCE ET DE CONFIDENTIALITE DES EPREUVES

L'organisateur des épreuves informe les candidats des documents ou dispositifs autorisés et ceux interdits lors des épreuves. Toutes les épreuves écrites sur table sont anonymes.

5.3. PLATEAU TECHNIQUE

5.3.1. Locaux

Désignation et description des locaux	Observations
Des salles de formation équipée de tables et chaises en nombre suffisant	
1 salle de travaux pratiques permettant la réalisation de soins et de soins d'urgence en milieu professionnel	
Bureaux pour les personnels	

5.3.2. Equipements

Pour les épreuves techniques réalisées à l'institut de formation :

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
Postes de travail	1 chambre aménagée	
Machines et matériel	<ul style="list-style-type: none"> - 1 mannequin - 1 lit médicalisé - 1 table de chevet - 1 desserte de lit adaptable - Table + chaise - 1 fauteuil - 1 fauteuil roulant - 1 Lève-personne - 1 chariot pour le linge <p>Matériel spécifique AFGSU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de simulation avec accessoires et consommables <ul style="list-style-type: none"> - Mannequin adulte avec écran de contrôle : <ul style="list-style-type: none"> - corps entier - tronc - Mannequin enfant - Mannequin nourrisson - Maquillage - Casque intégral motard - Lit hospitalier 	

Désignation et description	Dotation collective	Dotation individuelle
	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'urgence avec tous les consommables <ul style="list-style-type: none"> - Valise ou chariot d'urgence complet avec matériel de soin - Bouteille d'oxygène ou prise murale - Ballon insufflateur avec réserve : <ul style="list-style-type: none"> - adulte - enfant - nourrisson - Masques haute concentration - Appareil d'aspiration électrique • Matériel de simulation de défibrillation : DAE automatique et semi-automatique • Matériel de surveillance <ul style="list-style-type: none"> - Appareil de mesure de pression artérielle - Oxymètre de pouls • Matériel d'immobilisation et de contention <ul style="list-style-type: none"> - Colliers cervicaux multi tailles - Attelles de membre - Matelas à dépression • Matériel de relevage : Brancard allant au sol • Matériels et équipements de protection individuelle (EPI) face à un risque collectif <ul style="list-style-type: none"> - Protection cutanée : <ul style="list-style-type: none"> - tenues carbonées - tenues de décontamination - gants NG pour tenue carbonée - gants Butyle - gants Vinyle - sur chaussons - sur blouses - lunettes - Protection respiratoire : <ul style="list-style-type: none"> - masques complets à cartouche filtrante (CF) - CF d'exercice - cagoules de fuite - demi-masques FFP2 ou 3 - Détection : <ul style="list-style-type: none"> - appareils de détection de contamination et/ou de contrôle de décontamination - Divers : <ul style="list-style-type: none"> - mannequins - brancards pour décontamination - matériels de découpe de vêtements - feuilles de Vinyle - matériels de balisage pour constitution de sacs - gants poudreux 	
Petits équipements et matériels consommables	<ul style="list-style-type: none"> - Sacs poubelles et poubelles (circuit du linge et circuit des déchets) - Draps, linge, matériel nécessaire pour la toilette au lit, - Haricot - Matériel pour mesurer les constantes 	
Equipements Protection Individuelle (EPI)		Gants Masques Charlottes tabliers
Matière d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Matériel et produits d'entretien 	

5.4. AMENAGEMENTS D'ÉPREUVE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aménagement d'épreuves (conditions particulières d'installation, de temps et d'assistance) est subordonné à la production d'un certificat médical qui précise la nature des aménagements que nécessite le handicap du candidat.

6. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Sont déclarés reçus au diplôme d'aide-soignant les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier.

Le jury ne peut ajourner un candidat sans avoir consulté son dossier d'évaluation continue.

Le diplôme d'aide-soignant est délivré par la Nouvelle-Calédonie aux candidats déclarés admis par le jury.

Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider les compétences manquantes. Selon le cas, il doit obligatoirement suivre à nouveau le module de formation ou le stage clinique pour lequel l'évaluation n'a pas été validée. Pendant ce délai, le candidat n'a pas à repasser les épreuves de sélection.

7. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de formation

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC + 2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC + 4

Nomenclature des spécialités de formation – NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la

forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

8. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine CATALDO, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Géraldine DANIGO, Centre Hospitalier Spécialisé, directeur des soins
- Nathalie SCHUPPE, clinique Ile Nou Magnin, cadre de santé
- Céline MONNIER, clinique Ile Nou Magnin, cadre de santé
- Stéphanie MIROT, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes les « Barbadines », infirmière coordinatrice

SALARIES

- Nicole ARESKI, clinique Ile-Nou Magnin, aide-soignante
- Nadia BEDOT, Centre Hospitalier Spécialisé, aide-soignante
- Éric WANOTHUMA, Centre Hospitalier Territorial, aide-soignant
- Léon ANGAJOXUE, Centre Hospitalier Territorial, aide-soignant
- Ana SIMUTOGA, Centre Hospitalier Territorial, aide-soignante

DIRECTION TECHNIQUE

- Carole PERRAUDEAU, DASS-NC, contrôleur technique et pédagogique

EXPERT CONSULTE

- Fabienne FEDERSPIEL, IFPSS, directrice par intérim

ANNEXE I AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE VAE
Code du travail de la Nouvelle Calédonie – articles LP 541-4 et suivants
Délibération n°5/CP du 6 avril 2010

LIVRET DE PRESENTATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE.
(LIVRET 2)

SOMMAIRE

Livret à renseigner

1. Votre demande
2. Votre identité
3. Votre parcours professionnel
4. Vos activités bénévoles
5. Votre parcours de formation
6. Votre projet
7. Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

Récapitulatif des preuves jointes

Attestation de suivi de formation du module optionnel

LIVRET à RENSEIGNER

Feuillet 1 à 7

Feuillet 1

1. DEMANDE DU CANDIDAT

Je soussigné :

Né(e) le : à :

Adresse :

.....
.....

Certifie sur l'honneur avoir rédigé ce dossier moi-même,

Certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce dossier

Demande validation des acquis de mon expérience pour l'obtention du diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle Calédonie.

Fait à : le :

Signature :

2. Votre identité

• Vous-même

Mme M² :
 (Votre nom de naissance)

Votre nom marital ou d'usage :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre lieu de naissance : Code postal du lieu de naissance :

• Votre adresse

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. domicile : Autre (travail, portable) :

Adresse professionnelle (facultative) :

Commune : Code postal :

• Votre situation actuelle

- Vous exercez actuellement une activité salariée

...- Vous exercez actuellement une activité non salariée

...- Vous êtes actuellement sans emploi.....

...Et / ou

- Vous exercez actuellement une activité bénévole

² Rayer la mention inutile

3. Votre parcours professionnel

1. Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel.
Inscrivez chacun des emplois (suffisamment significatifs) que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement.
Les emplois que vous allez indiquer peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

EMPLOI occupé (intitulé de votre fonction)	PERIODE d'emploi et durée en année	EMPLOYEUR Nom, adresse, activité	PRECISEZ VOS PRINCIPALES ACTIVITES, dans cet emploi. Vous pouvez aussi préciser auprès de quel public (personnes dépendantes ou semi -autonomes, personnes âgées, enfants...)

2. Pour l'emploi ou les deux emplois les plus importants par rapport au diplôme d'aide-soignant, détaillez les activités réalisées :

Emploi 1 :

Emploi occupé (indiquez la ligne du tableau correspondante)

Le service dans lequel vous avez travaillé :

Quelles étaient vos principales activités dans cet emploi ? (Par exemple, que faisiez-vous dans une journée ?)

Vos activités ont-elles évolué en cours d'emploi ?

Quelles personnes avez-vous soignées (personnes dépendantes ou semi-autonomes, personnes âgées, enfants, personnes malades,...) ?

Emploi 2 :

Emploi occupé (indiquez la ligne du tableau correspondante)

Le service dans lequel vous avez travaillé :

Quelles étaient vos principales activités dans cet emploi ? (Par exemple, que faisiez-vous dans une journée ?)

Vos activités ont-elles évolué en cours d'emploi ?

Quelles personnes avez-vous soignées (personnes dépendantes ou semi-autonomes, personnes âgées, enfants, personnes malades,...) ?

Feuillet 4

4. Vos activités bénévoles

Présentez les fonctions bénévoles que vous avez éventuellement exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement.
Ces fonctions peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

FONCTION ou activité exercée	TEMPS hebdomadaire consacré et durée totale de l'activité	ASSOCIATION ou structure Nom, adresse, activité	DECRIEZ LE CONTENU DE CETTE OU DE CES ACTIVITES BENEVOLES. Vous pouvez aussi préciser auprès de quel public (personnes dépendantes ou semi -autonomes, personnes âgées, enfants...

5. Votre parcours de formation

1. Formation initiale :
Diplôme(s) préparé(s) :
Diplôme(s) obtenu(s) : (joindre attestation)

2. Formation par apprentissage :
Diplôme(s) préparé(s) :
Diplôme(s) obtenu(s) :(joindre attestation)

3. Formation professionnelle continue :
(Il s'agit de tous types d'actions de formation professionnelle continue)

INTITULE de la formation	ANNEE ou période Durée totale en heures	ORGANISME de formation ou formateur	CONTENU DE LA FORMATION Indiquez si vous avez obtenu une attestation, un certificat ou un diplôme (joindre l'attestation)

Feuillet 7

7. DESCRIPTION DE VOTRE EXPÉRIENCE ET DE VOS ACQUIS PROFESSIONNELS

1. Votre expérience dans l'aide et l'accompagnement d'une personne dans les actes de la vie quotidienne

Vous parlez ici de votre expérience dans l'aide et l'accompagnement de personnes, y compris à domicile auprès de personnes ayant un certain degré d'autonomie. Il s'agit de l'aide apportée pour les soins (toilette, habillage, repas, élimination ou déplacement...) non pour le ménage ou les courses, ou pas uniquement. Il peut également s'agir de soins en établissement ou auprès de personnes plus dépendantes.

a. Activités d'aide et d'accompagnement réalisées :

Quelles activités avez-vous fréquemment réalisées ? (Toilette, habillage, repas, élimination ou déplacement...).

Dans quel lieu ? (Quel type d'établissement ou de structure).

Quels types de personnes avez-vous aidé ?

b. Dans votre expérience, choisissez deux situations où vous avez accompagné des personnes pour la toilette, l'habillage, le repas, l'élimination et le déplacement :

Situation 1. Décrivez la situation :

Qui était la personne aidée ? (Par exemple son âge, sa culture, ses habitudes...).

Dans quel endroit étiez-vous ? Étiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quelle aide avez-vous apportée à la personne ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Pourquoi avez-vous procédé ainsi ? A quels besoins souhaitiez-vous répondre ?

Qu'est-ce qui vous a semblé important sur le plan de l'hygiène ? Qu'est-ce qui vous a semblé important pour respecter la personne ?

Avez-vous essayé de développer les capacités et l'autonomie de cette personne ?

Avez-vous pu observer une évolution dans la situation de la personne ?

Situation 2. Décrivez la situation :

Qui était la personne aidée ? (Par exemple son âge, sa culture, ses habitudes...).

Dans quel endroit étiez-vous ? Étiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quelle aide avez-vous apportée à la personne ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Pourquoi avez-vous procédé ainsi ? A quels besoins souhaitiez-vous répondre ?

Qu'est-ce qui vous a semblé important sur le plan de l'hygiène ? Qu'est-ce qui vous a semblé important pour respecter la personne ?

Avez-vous essayé de développer les capacités et l'autonomie de cette personne ?

Avez-vous pu observer une évolution dans la situation de la personne ?

Au travers de ces différentes situations, quelles ont été les difficultés rencontrées et les points positifs ?

Qu'avez-vous appris ?

2. Votre expérience d'observation et de mesure de l'état d'une personne

Il s'agit de parler de votre expérience de mesure des paramètres vitaux.

a. Observations de l'état clinique d'une personne et mesures réalisées :

Quels paramètres vitaux ou signes avez-vous mesurés ou observés fréquemment ? (température, diurèse, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire, poids, taille, état de la peau et des muqueuses, signes de détresse et de douleur)

Pourquoi ? (En lien avec quel risque ?) Avec quels outils ? Quelles courbes de surveillance avez-vous réalisées ?

Dans quel lieu ? (Quel type d'établissement ou de structure)

Auprès de quels types de personnes, de patients ?

b. Choisissez deux situations dans lesquelles vous avez identifié un changement d'état de la personne ou un risque :

Situation 1. Décrivez la situation :

Qui était la personne auprès de laquelle vous êtes intervenu ? Quel était son état ? (par exemple, sa maladie, etc.)

Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quelles observations ou mesures avez-vous réalisées ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Avez-vous observé des éléments particuliers montrant une détresse, une douleur, quelque chose d'anormal ? Quel était le risque ? Qui avez-vous alerté ? Quelles informations avez-vous transmises ?

Situation 2. Décrivez la situation :

Qui était la personne auprès de laquelle vous êtes intervenu ? Quel était son état ? (par exemple, sa maladie, etc.)

Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quelles observations ou mesures avez-vous réalisées ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Avez-vous observé des éléments particuliers montrant une détresse, une douleur, quelque chose d'anormal ? Quel était le risque ? Qui avez-vous alerté ? Quelles informations avez-vous transmises ?

Au travers de ces différentes expériences, quelles ont été les difficultés rencontrées et les points positifs ? Qu'avez-vous appris ?

3. Votre expérience de réalisation de soins dans un contexte médicalisé

Il s'agit de parler de votre expérience de soins dans un contexte médicalisé (patients atteints de pathologie, situations nécessitant la prise en compte d'appareillages et matériels d'assistance médicale)

a. Soins réalisés :

Quels types de soins avez-vous réalisés régulièrement dans ce contexte ? (Soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et aide de l'infirmier à la réalisation de soins, etc.)

Donnez des exemples concrets et précis. Dans quel lieu ? (Quel type d'établissement ou de structure)

Quels types de personnes avez-vous soigné ?

b. Choisissez deux situations de soin pour lesquelles vous avez eu à vous adapter à l'état de santé des patients dans des contextes médicalisés (patients atteints de pathologie, situations nécessitant la prise en compte d'appareillages et matériels d'assistance médicale)

Situation 1. Décrivez la situation :

Qui était le patient auprès duquel vous êtes intervenu ? Quel était son état pathologique ?

Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quel soin avez-vous réalisé ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Comment avez-vous organisé votre soin en fonction de l'état de la personne ? Quel matériel avez-vous choisi et utilisé ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous a paru important pour l'efficacité du soin ? Pour adapter le soin à l'état de la personne ? Qu'est-ce qui vous a paru important pour le confort de la personne soignée ? Qu'est-ce qui vous a paru important sur le plan de l'hygiène et la sécurité ? Par rapport à quels risques ?

Situation 2. Décrivez la situation :

Qui était le patient auprès duquel vous êtes intervenu ? Quel était son état pathologique ?

Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ?

Quel soin avez-vous réalisé ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait.

Comment avez-vous organisé votre soin en fonction de l'état de la personne ? Quel matériel avez-vous choisi et utilisé ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous a paru important pour l'efficacité du soin ? Pour adapter le soin à l'état de la

personne? Qu'est-ce qui vous a paru important pour le confort de la personne soignée ? Qu'est-ce qui vous a paru important sur le plan de l'hygiène et la sécurité ? Par rapport à quels risques ?

A travers ces deux expériences, quelles ont été les difficultés rencontrées et les points positifs ? Qu'avez-vous appris ?

4. Votre expérience d'installation et de mobilisation des personnes³

Il s'agit de parler de la façon dont vous installez la personne dans son lit, son fauteuil, à la toilette,, et de la façon dont vous aidez la personne à marcher et à se déplacer.

a. Activités d'installation et de mobilisation réalisées :

Quelles installations avez-vous pratiquées au cours de votre expérience professionnelle ? Quelle aide aux personnes pour un déplacement ou pour la marche ? Donnez des exemples concrets et précis.

Dans quel lieu ? (Quel type d'établissement ou de structure)

Quels types de personnes avez-vous aidé ?

b. Choisissez deux situations d'installation ou de mobilisation :

Situation 1. Décrivez la situation :

Qui était la personne aidée ? Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ? Quels gestes avez-vous réalisés ? Pourquoi ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait. Quels techniques et matériels avez-vous utilisés ?

Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous a paru important du point de vue de la sécurité et du confort ? Pourquoi ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Comment avez-vous fait face à ces difficultés ?

Situation 2. Décrivez la situation :

Qui était la personne aidée ? Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ? Quels gestes avez-vous réalisés ? Pourquoi ? Décrivez concrètement ce que vous avez fait. Quels techniques et matériels avez-vous utilisés ?

Pourquoi ? Qu'est-ce qui vous a paru important du point de vue de la sécurité et du confort ? Pourquoi ?

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Comment avez-vous fait face à ces difficultés ?

5. Votre expérience de communication auprès de personnes soignées ou aidées :

Il s'agit de parler de votre relation avec les personnes aidées ou soignées. Vous pouvez aussi bien décrire des moments où vous avez accueilli ou informé des personnes que des moments d'échange pendant les soins.

a. Activités d'accueil, d'information et d'accompagnement réalisées :

Dans quel contexte avez-vous eu l'occasion d'accueillir, d'informer ou d'accompagner des personnes ? Donnez des exemples concrets et précis. Dans quel lieu ? (Quel type d'établissement ou de structure)

Auprès de quels types de personnes ?

b. Choisissez deux situations de communication avec des personnes soignées ou aidées :

Situation 1, choisissez une situation plutôt positive.

Décrivez la situation :

Qui était la personne aidée ? Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ?

De quoi avez-vous parlé avec la personne ? Lui avez-vous apporté une aide ou un conseil ? Sur quoi ?

Situation 2, choisissez une situation qui vous a posé des difficultés.

³ Il s'agit des activités d'installation et de mobilisation qui ne font pas appel aux techniques de rééducation

Décrivez la situation :

Qui était la personne aidée ? Dans quel endroit étiez-vous ? Etiez-vous seule ou avec d'autres ?

Qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui était difficile ? Comment avez-vous réagi ?

Votre expérience vous a-t-elle servi à améliorer vos relations avec d'autres personnes aidées ou soignées ?

6. Votre expérience d'entretien des locaux et du matériel.

Il s'agit de parler d'une expérience d'entretien des locaux et du matériel où vous avez utilisé des techniques spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (par exemple balayage humide, désinfection du matériel, etc.).

Entretien des locaux :

Quelles activités avez-vous réalisées ? Décrivez comment vous vous y prenez.

Outils utilisés ? Produits utilisés ? Dans quels lieux ? (type d'établissement ou de structure)

Pour quels types de malades ou de pathologies ?

Entretien des matériels :

Quelles activités avez-vous réalisées ? Décrivez comment vous vous y prenez.

Outils utilisés ? Produits utilisés ?

Dans quels lieux ? (type d'établissement ou de structure)

Pour quels types de malades ou de pathologies ?

Par exemple :

Comment réalisez-vous l'entretien du sol et des surfaces, avec quels produits, de quelle façon et pourquoi ?

Comment faites-vous pour nettoyer et désinfecter un lit ou une chambre après le départ d'un patient de votre service ou unité ? (produits utilisés, façon de faire, etc.). Qu'est-ce qui vous paraît important pour protéger la personne et vous-même de la transmission des infections ? Pourquoi ?

Comment vous occupez-vous du linge ? (tri du linge, transport du linge, etc.).

Avez-vous déjà utilisé des protocoles d'hygiène ? Si oui, lesquels ?

7. Votre expérience de recherche et de transmission d'informations pour assurer la continuité des soins

Il s'agit notamment de parler des renseignements sur le patient que vous allez chercher soit auprès de l'infirmier (ou autre professionnel), soit dans des documents.

a. Activités de traitement et de transmission des informations :

Quels renseignements allez-vous rechercher en arrivant sur votre lieu de travail ? Auprès de qui ? Comment cela se passe-t-il ? Sur quels documents écrivez-vous ? Qu'est-ce que vous écrivez ?

Quels renseignements sur les patients transmettez-vous ? A qui ? Quand ?

b. Secret professionnel :

Pouvez-vous décrire une situation où vous vous êtes posé la question du secret professionnel ?

8. Votre expérience d'organisation de votre propre travail au sein d'une équipe.

Il s'agit de parler de la façon dont vous organisez votre travail de tous les jours.

Comment organisez-vous votre travail dans la journée ?

Qu'est-ce qui vous aide dans cette organisation (planning, réunions, etc.) ?

Comment cela se passe-t-il avec vos collègues ? Avez-vous des moments de rencontre ?

Avec qui travaillez-vous ? Quelles sont les différentes fonctions des personnes avec qui vous travaillez ?

Que pouvez-vous décider seul ? A quel moment et pourquoi demandez-vous l'avis de l'infirmier ? (ou autre responsable) Décrivez comment vous vous êtes organisé face à un imprévu ?

9. identifier et prendre en charge une urgence à caractère médical

Pour justifier de cette compétence, il faut être titulaire de l'AFGSU2 depuis moins de 4 ans.

**RECAPITULATIF DES PREUVES JOINTES AU
LIVRET DE PRESENTATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE.
(LIVRET 2)**

Si vous joignez différentes preuves au dossier, merci de joindre également le récapitulatif suivant :

N°	TYPE	CETTE PREUVE APPORTE des éléments pour l'unité ou les unités suivantes	NOMBRE DE PAGES



ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION DU MODULE OPTIONNEL

Diplôme d'Aide-Soignant(e) de la Nouvelle-Calédonie

Créé par arrêté n° du

ORGANISME DE FORMATION

Nom de l'organisme

Sigle

Adresse

Responsable de l'organisme

Responsable de la formation

Qualité

Tél. / Courriel :

CANDIDAT

Nom de naissance

Nom d'épouse

Prénom (s)

Date et lieu de naissance

Adresse précise

Code Postal et commune

Tél. / Courriel :

Je soussigné **atteste que**

M

a suivi le module de formation optionnel en vue de l'obtention du diplôme d'aide-soignant de la Nouvelle-Calédonie par la validation des acquis de l'expérience du..... au.....

Nombre de jours d'absence

Date

cachet de l'organisme

Signature